

## FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

## **FORCE OUVRIERE**

## Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO au CTSD de l'Aisne du 15 mai 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Nous nous réunissons aujourd'hui 15 mai 2020, quatre jours après la réouverture des écoles maternelles et élémentaires.

La FNEC FP-FO n'est pas favorable au confinement prolongé, mais pour que nos collègues retrouvent le chemin des écoles et des établissements, il faut que toutes les garanties soient données, que toutes les conditions de sécurité, soient respectées.

Les protocoles sanitaires nationaux sont quasiment inapplicables. Le protocole proposé aujourd'hui comporte des incohérences (dont nous allons vous faire part lors de ce CTSD) et ne répond pas aux questions que l'ensemble des personnels se pose :

- <u>Protection des enseignants</u>: pour pallier le manque de masques adultes, on demande aux enseignants de mettre les masques pédiatriques, est-ce normal? Pour le réapprovisionnement en masques, ça se passe comment, qui s'en occupe?
- <u>Concernant les directeurs</u>: il y a une sollicitation très, voire trop, importante des directeurs depuis la fermeture et depuis la réouverture des écoles (Visioconférence à répétition, contacts aux familles, enquête quotidienne, protocole sanitaire à élaborer, déplacement pour aller chercher les maques en circonscription...). Faut-il vraiment vous rappeler ce qui s'est passé en début d'année scolaire avec le suicide d'une collègue directrice...nous repartons dans les mêmes travers...Et voilà qu'on utilise cette crise sanitaire et le travail important des directeurs pour remettre sur le tapis, en utilisant d'autres termes, le statut de directeur avec une proposition de loi déposée le 12 mai créant la fonction de directeur d'école...
- <u>Les AESH</u>: comment feront ces personnels les plus exposés (et qui doivent être présentes malgré des affections mentionnées dans la liste de l'article 1 du décret 2020-521 du 5 mai 2020), ceux dont la mission implique de ne pas respecter la distanciation physique, alors même que les élèves en situation de handicap font partie des élèves prioritaires ?
- Où trouver <u>la liste officielle des professions prioritaires</u> pour l'accueil des enfants car beaucoup de parents contactent les écoles en disant qu'ils sont sur cette liste... Elle est introuvable ou alors n'est pas mise à jour. Un lien envoyé aux écoles serait nécessaire.
- <u>Attestation de non-accueil des élèves</u> : Y aura-t-il un modèle type ? Pourquoi certains IEN donnent la consigne de ne pas en rédiger ? Ce sont les enseignants, les directeurs qui se retrouvent face à des parents désarmés et inquiets pour leurs enfants et leur emploi !!
- <u>Les ASA ou le travail en distanciel</u>: lors du dernier CHSCTM, il a bien été précisé par le DGRH que "les agents seront placés en ASA dans les mêmes conditions qu'avant <u>jusqu'à fin</u>

## <u>mai</u>. Ces ASA s'adressent aux personnels qui ne peuvent faire garder leurs enfants e<u>t</u> à <u>ceux qui ne veulent pas mettre leurs enfants à l'école.</u> »

Pourquoi cette dernière possibilité n'est pas relayée dans le formulaire d'ASA reçu dans les boîtes I-Prof ?

- <u>Dans le secondaire</u>, certains Principaux invitent ou convoquent les personnels à des réunions de pré-rentrée en présentiel ce qui induit un rassemblement de plus de 10 personnes, avant la réouverture de l'établissement : est-ce réglementaire ? Les personnels doivent-ils s'y rendre ? Peut-on changer l'emploi du temps d'un collègue si le travail en présentiel reprend ?

En conclusion, les personnels attendent des réponses précises sur les conditions de cette reprise. Les personnels ont compris l'importance des gestes barrière et de la distanciation sociale, mais lorsqu'ils ne peuvent, de fait, être mis en place, ils réitèrent avec la FNEC FP FO leur demande de masques FFP2 en nombre suffisant pour tous – seule protection dont l'efficacité est reconnue par le Code du travail.